

RENOUVELLEMENT de détachement dans l'emploi fonctionnel d'INGENIEUR EN CHEF DES TPE des 1er et 2ème groupes (pour les agents en position d'activité)

RENOUVELLEMENT DE DETACHEMENT A L'EMPLOI FONCTIONNEL D'INGENIEUR EN CHEF DES TPE DES 1er et 2ème GROUPES AU TITRE DE L'ANNEE 2012 (pour les agents en position d'activité)	
Les critères :	
Les conditions statutaires	Peuvent être renouvelés dans l'emploi d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, les agents détachés dans l'emploi fonctionnel d'ICTPE 1er et 2ème groupes dont le détachement expire au cours de l'année 2012. Le renouvellement du détachement sur emploi fonctionnel est prononcé pour une durée de 5 années, il ne peut être renouvelé qu'une seule fois sur le même poste. Ces renouvellements seront prononcées conformément aux arrêtés fixant pour chaque ministère les emplois éligibles à ICTPE 1er et 2ème groupes et leur nombre. Ces emplois peuvent être retirés dans l'intérêt du service.
Les règles de gestion	Il ne peut être envisagé qu'un seul renouvellement de détachement sur un même poste sans modification significative du contenu des missions, c'est à dire pour une période maximale de 10 ans L'opportunité d'un renouvellement de détachement dans un emploi fonctionnel des ingénieurs ayant décidé de prendre leur retraite à court terme fera l'objet d'un examen particulier.
Les textes de référence	Décret n° 2005-632 du 30 mai 2005. Arrêtés fixant la liste des emplois d'ICTPE des 1er et 2ème groupes et leur nombre pour chaque Ministère et établissement public. Charte de gestion du corps des ITPE.
La date d'effet	Les agents retenus verront leur détachement prolongé à compter de la date d'expiration de leur précédent détachement.
Les dates :	
Date limite de réception par l'inspecteur général des propositions des services des services	27/06/2011
Date limite de réception par la DRH des propositions des IG et des directeurs d'AC	05/09/2011
Date prévisible de la CAP nationale	01/12/2011
Les documents à fournir:	
<p><u>1- Les services fourniront aux MIGT ou aux responsables d'harmonisation</u> un état récapitulatif des agents dont le renouvellement dans l'emploi d'ICTPE doivent être examinés en 2011 accompagné d'un argumentaire et rapport circonstancié pour chacun d'entre eux (y compris pour les agents pour lesquels le renouvellement n'est pas demandé). Ce rapport devra notamment préciser les différents postes occupés par l'intéressé et si les fonctions exercées par l'agent ont évoluées et pour lesquelles un nouvel arrêté emploi n'aurait pas été formalisé.</p> <p><u>2- Les MIGT ou responsable d'harmonisation</u> proposeront la liste des agents devant bénéficier d'un renouvellement de détachement dans l'emploi fonctionnel, après analyse de leurs parcours professionnel et des échanges avec les chefs de services concernés.</p>	

Ils feront également remonter la liste des agents pour lesquels le renouvellement n'est pas demandé. Un rapport particulier pour chacun de ces agents devra également être formalisé. Un état NEANT dans l'hypothèse où aucun agent ne serait proposé sera transmis.

Les contacts :

Bureau	EMC3-1	Responsable	Elisabeth VENAULT	Téléphone	01 40 81 61 98
		Gestionnaires	Marie-Christine FARINEAUX Marylène PERSUIT	Téléphone	01 40 81 66 49 01 40 81 61 57
Sous direction	EMC	Chargé de mission IDTPE	Thierry DURIEUX	Téléphone	01 40 81 11 32